INSPIRE METZ
LA MÉTROPOLE

CONTRIBUTION DE METZ MÉTROPOLE AU SRADDET DE LA RÉGION GRAND EST

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Metz Métropole
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Dossier suivi par : Jean-Luc Bohl, Président de Metz Métropole, et Guy Bergé, Vice-Président de Metz Métropole en charge de l'environnement et du développement durable.
Rédaction et graphisme : Metz Métropole
Cartographie : AGURAM

PRÉAMBULE

Metz Métropole fait partie des bassins démographiques et économiques les plus denses de la Région Grand Est et constitue un territoire structurant dans la dynamique régionale et transfrontalière.

Confortée dans ses compétences par son futur statut de métropole, la collectivité entend assumer pleinement ses nouvelles responsabilités au service de son bassin de vie et au sein d'un réseau de territoires et de projets collaboratifs (avec les EPCI du Nord Lorraine, et au sein du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain). À ce titre, et dans le cadre de l'élaboration du SRADDET Grand Est, Metz Métropole a fait le choix d'une contribution en propre mais complémentaire des enjeux d'aménagement et de développement portés par le SCoT de l'agglomération messine et les 5 SCoTS du Sillon Lorrain (SCoT nord 54, SCoT Sud 54, SCoT de l'agglomération thionvilloise, SCoTAM et SCoT des Vosges Centrales). Elle s'inscrit également en cohérence avec la contribution des agglomérations et métropoles du Grand Est, adhérentes de France Urbaine.

Cette démarche permet non seulement de relayer de manière collective des éléments de constats partagés, des enjeux et attentes vis-à-vis du SRADDET ou des politiques portées par l'instance régionale, mais aussi de souligner les problématiques métropolitaines spécifiques au service du rayonnement et de l'attractivité régionale.

Ce positionnement trouve tout son sens également dans la volonté de s'inscrire dans des objectifs de travaux collaboratifs et co-construits du SRADDET. D'une part, en montrant ce qui fait sens collectivement à une échelle supra-métropolitaine, ce qui représente un exercice nouveau pour les territoires et, d'autre part, en donnant à voir à la Région la manière dont Metz Métropole exerce, dans une logique de subsidiarité, ses fonctions de services et de rayonnement au profit de ses territoires proches.

Le SRADDET, en tant que document de planification, aura à définir des règles prescriptives et pourra en ce sens s'appuyer sur l'expérience des territoires compétents en matière de SCoT ou de PLUi.

Pour s'inscrire pleinement dans les thématiques qui seront portées par le SRADDET, Metz Métropole affiche deux ambitions, déclinées en quatre axes.

AMBITION 1 : Conforter et développer les fonctions métropolitaines de Metz Métropole au sein de l'armature urbaine transfrontalière de la Grande Région

⇒ Axe 1 - Une Métropole, actrice de la dynamique transfrontalière portée par le Luxembourg

⇒ Axe 2 - Une Métropole qui concentre savoirs, innovation et dynamique culturelle : métropole Art and Tech

AMBITION 2 : Renforcer le rayonnement de Metz Métropole sur son bassin de vie

⇒ Axe 3 - Une Métropole exemplaire en renouvellement

⇒ Axe 4 - Une Métropole connectée avec ses territoires voisins, pour des dynamiques de développement partagées

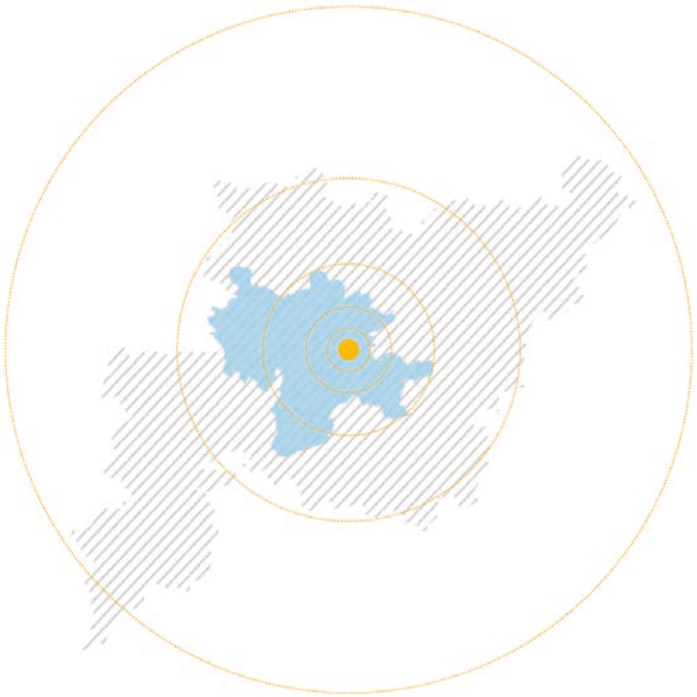

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du SRADDET, et partageant l'idée avec l'ensemble des agglomérations du Grand Est, Metz Métropole entend s'inscrire dans un partenariat approfondi avec la Région, sur la base de la mise en œuvre d'une convention cadre visant à coordonner les politiques et les projets nécessitant une synergie dans l'intervention publique régionale et communautaire.

FICHES D'IDENTITÉ
DU TERRITOIRE DE METZ MÉTROPOLE

44 COMMUNES
305 KM²

230 000 HABITANTS,
UN BASSIN DE VIE DE PLUS DE **600 000**
35 % DE LA POPULATION DU SILLON LORRAIN

113 000 EMPLOIS À METZ MÉTROPOLE
SUR LES **191 000** DE LA ZONE D'EMPLOI

91 100 ACTIFS DONT
6500 VERS LE LUXEMBOURG

15 600 ENTREPRISES DONT
1625 CRÉÉES EN 2015

22 000 ÉTUDIANTS

2 UNIVERSITÉS,
4 ÉCOLES D'INGÉNIEURS,
1 PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ,
5 CENTRES DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

1 AÉROPORT METZ-NANCY-LORRAINE
GÉRÉ PAR LA RÉGION GRAND EST

NOUVEAU PORT DE METZ
1ER PORT FLUVIAL CÉRÉALIER DE FRANCE,
6ÈME PORT FLUVIAL FRANÇAIS

1 GARE METZ-VILLE (4 TRAINS/HEURE VERS LUXEMBOURG EN HEURE DE POINTE, + 10 % DE VOYAGEURS FRONTALIERS ANNUEL)
1 GARE TGV À LOUVIGNY :
700 000 VOYAGEURS/AN
1H25 VERS PARIS
47 MINUTES VERS STRASBOURG

PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS :
MUSÉE DE LA COUR D'OR,
CENTRE POMPIDOU-METZ,
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE LORRAINE,
CITÉ MUSICALE DE METZ,
LES ARÈNES,
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL
OPÉRA-THÉÂTRE DE METZ MÉTROPOLE

LE PÔLE EUROPÉEN DU SILLON LORRAIN
EST PROPULSÉ AU RANG DE MÉTROPOLE FRENCH TECH
EN 2015 AVEC LOR'N'TECH

UNE ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE
2 X PLUS FORTE QUE «L'ÉVASION »
(CENTRE VILLE, WAVES, MUSE)

FICHES D'IDENTITÉ
DU TERRITOIRE DE METZ MÉTROPOLE

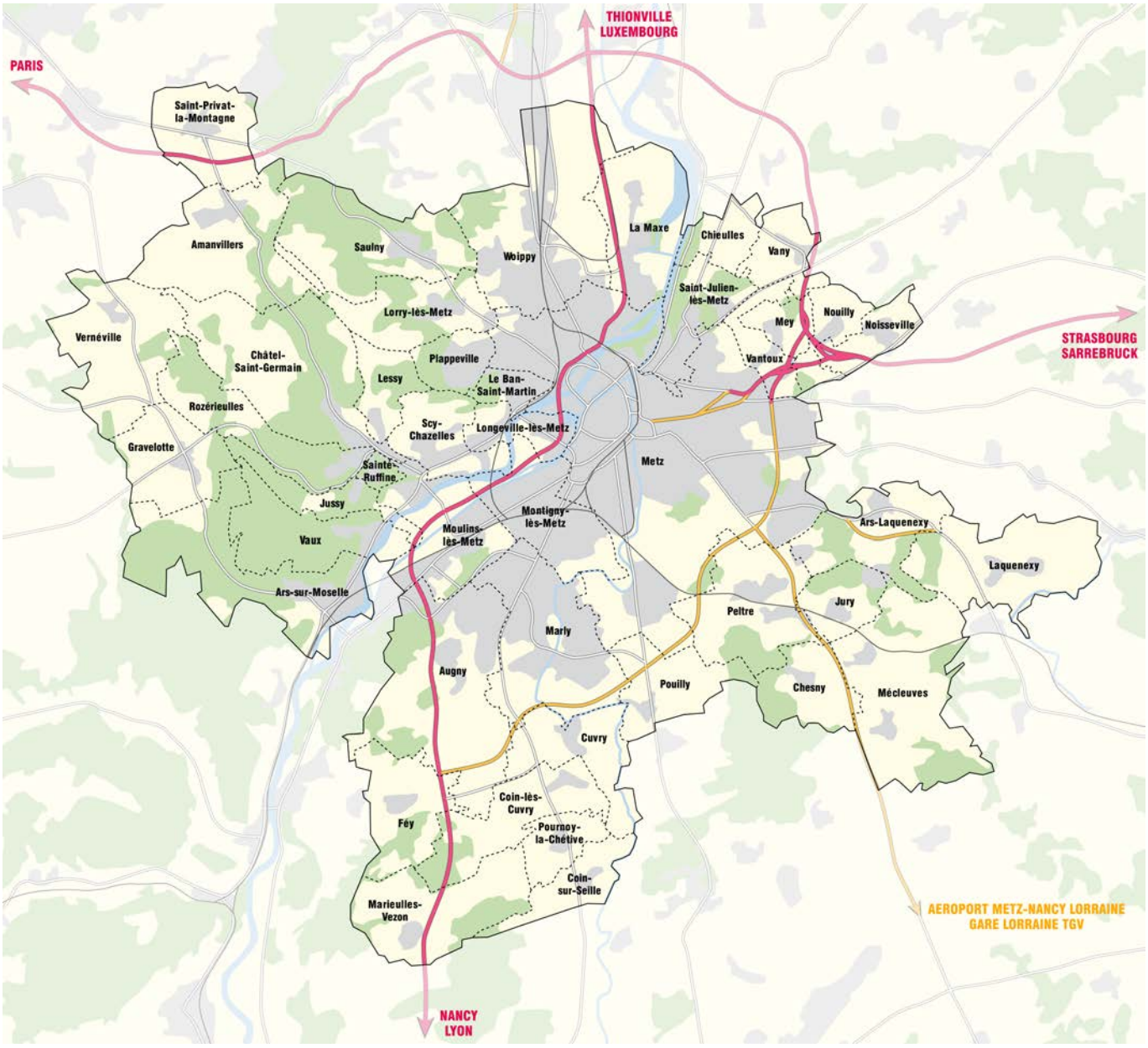

AMBITION

Conforter et développer les fonctions métropolitaines de Metz Métropole au sein de l'armature urbaine transfrontalière de la Grande Région

1

AXE 1

Metz Métropole, actrice de la dynamique transfrontalière portée par le Luxembourg

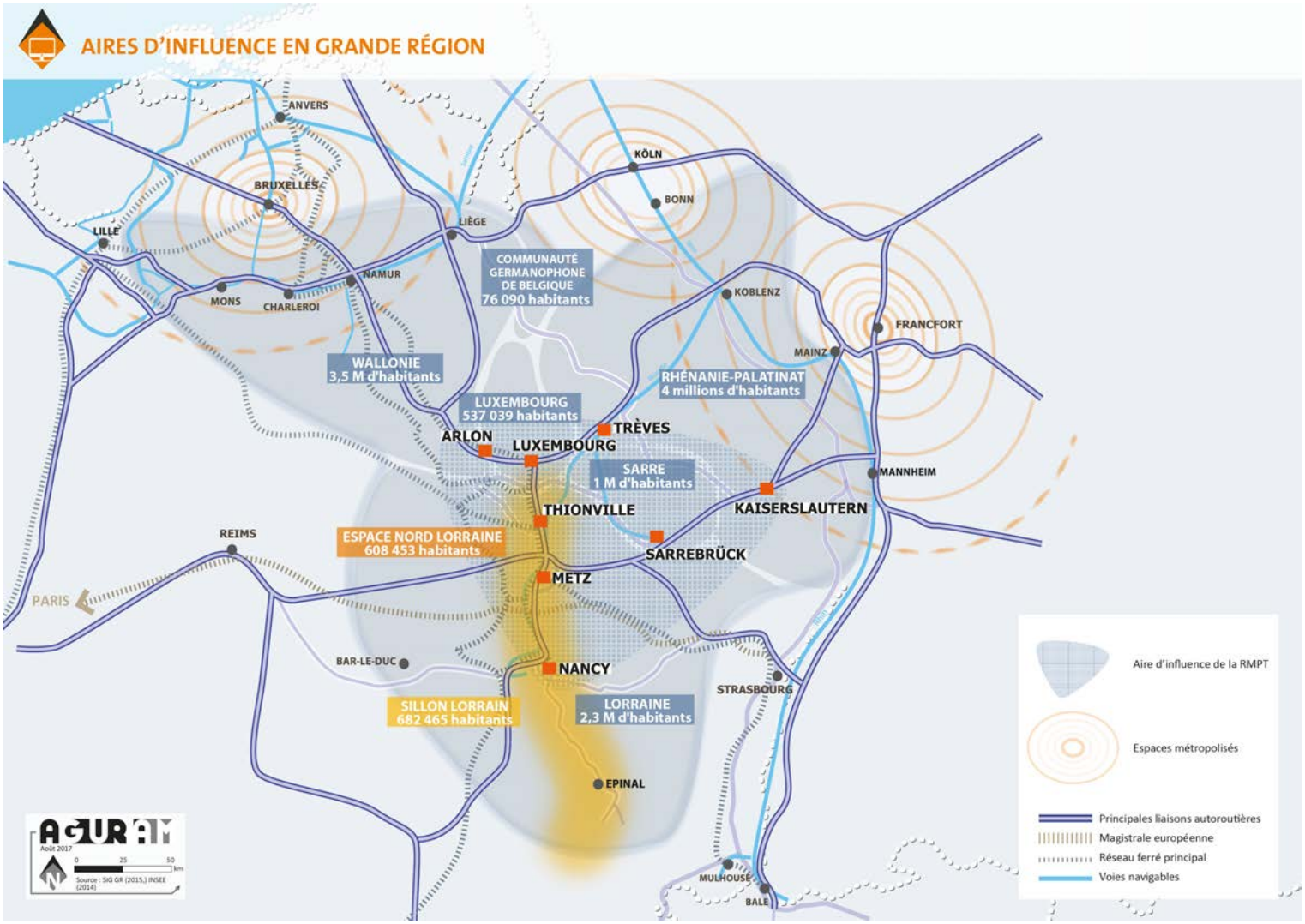

1. Le contexte

Le Sillon Lorrain constitue un des quatre systèmes urbains structurants identifiés par la Région Grand Est organisé autour des quatre agglomérations de Thionville, Metz, Nancy et Épinal. Dans sa partie nord (de Metz à Thionville), il est fortement impacté par les dynamiques de développement du Luxembourg.

Ces quatre agglomérations à dominante économies de services qui comptent à elles seules 1,4 million d'habitants (zones d'emplois) et 430 000 emplois, soit l'équivalent des emplois du Luxembourg, n'ont certes pas la taille critique des métropoles qui pèsent en Europe, mais elles se situent aux portes d'un espace géographique qui concentre les métropoles européennes en croissance et les plus riches et: Bruxelles, Francfort, Luxembourg, Bâle-Mulhouse, Zurich.

L'emploi et la démographie au sein de la Grande Région transfrontalière (Grand-Duché du Luxembourg, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Wallonie, Communauté Germanophone de Belgique) représentent deux sujets majeurs dans le devenir des territoires nord lorrains. Les effets conjugués du vieillissement de la population en Allemagne (Länder de Rhénanie Palatinat et de Sarre) et des besoins en emploi du Luxembourg les impactent toujours davantage (source : OIE/ Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi en Grande Région).

Sur cet espace, le nombre de travailleurs frontaliers vers le Luxembourg devrait continuer de progresser jusqu'en 2030, et au-delà si on observe les dynamiques en cours. Depuis plusieurs années, les actifs luxembourgeois occupent moins de 10 % des emplois créés au Grand Duché, générant des flux migratoires importants : l'espace Nord Lorraine accueille ainsi chaque année une population nouvelle, compensant à lui seul le déficit démographique de l'ensemble de la Lorraine. Il faut bien mesurer qu'actuellement les 90 000 actifs frontaliers français vers Luxembourg sont aussi nombreux que les actifs occupés sur le territoire de Metz Métropole, sans que ne soient perçues par les territoires de quelconques recettes habituellement liées à la fiscalité sur les entreprises (dont les versements transport).
L'effet « papy-boom » attendu dès 2017 au Luxembourg (départ d'une classe d'âge en retraite) va augmenter encore les besoins de main-d'œuvre frontalière.

S'ajoute à cela, le probable affaiblissement des effectifs frontaliers venant des Länder allemands touchés par un fort déclin démographique et qui présentent dès aujourd'hui des difficultés à pourvoir à leurs propres besoins de main-d'œuvre. Ainsi, déjà en 2016, les nouveaux frontaliers vers le Luxembourg ont été à 70 % des résidents lorrains. Ce sont entre 200 000 et 400 000 actifs qui manqueront d'ici à 15 ans dans l'espace Saar-Lor-lux (source séminaire du 27 juin 2017 "démographie et dynamiques métropolitaines -SCALEN-AGURAM-AGAPE), dû en partie au vieillissement de la population active, mais aussi aux dynamiques de création d'emplois dans le Grand-Duché qui perdurent du fait de son rayonnement financier et institutionnel (cf. encart).

Ces évolutions marquent un tournant dans le développement des territoires Nord Lorrain et de la Région Grand Est et interrogent notamment sur les politiques publiques à déployer de manière collective afin de bénéficier au mieux de ces dynamiques dans un rapport gagnant-gagnant avec le Luxembourg. Les défis sont multiples tout particulièrement pour les agglomérations du nord lorrain et Metz Métropole, qui concentrent des lieux d'habitats et d'emplois et qui risquent de voir leur économie locale s'affaiblir (à l'inverse de l'économie résidentielle), ou accroître leur dépendance au Luxembourg. Les problématiques de logements, de services à la population, de transports, et de formation sont sans cesse réinterrogées, dans ce contexte de flux migratoires mouvants. Seul un partenariat fort et institué avec le Grand Duché permettra de trouver des éléments de réponse, notamment sur les modalités de rétrocessions fiscales aux territoires contribuant à la croissance du Luxembourg.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION 2000-2015

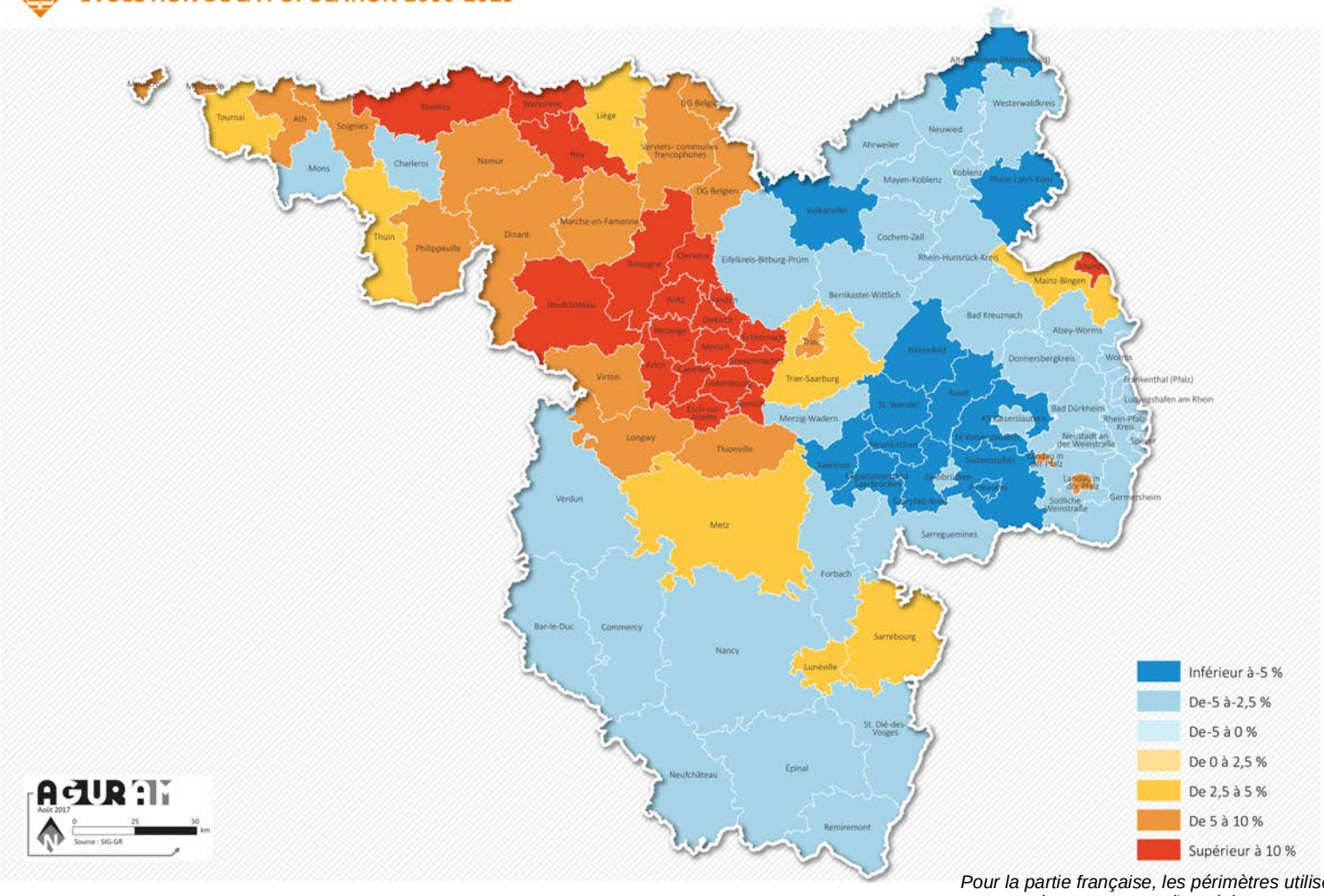

Pour la partie française, les périmètres utilisés correspondent aux zones d'emploi.

La dynamique économique luxembourgeoise est sans commune mesure, en témoigne la concentration de projets et investissements de ces dernières années : en 2016, le marché de l'immobilier de bureaux a dépassé les 230 000 m² construits au Luxembourg contre 130 000 m² à Metz, Nancy et Strasbourg réunies, et ce, malgré des projets urbains majeurs. D'autres projets emblématiques confortent cette tendance au Luxembourg : l'accueil du siège du futur parquet européen en 2018 avec une création de 115 emplois, le développement de la plate-forme logistique de Bettembourg avec un investissement de 150 M€, la création en 2018 d'un hub pour le super calculateur européen, pourvoyeur de 200 emplois directs sans compter les emplois induits, l'implantation de la 3ème plus grande banque chinoise, la poursuite du développement de la "nouvelle ville" d'Esch Belval avec 1,35 million de m² constructibles représentant 3 à 4 milliards d'euros d'investissements avec à terme 20 000 emplois, 7000 étudiants et 6000 habitants.

2. Les enjeux

- **Une plus grande maîtrise des flux frontaliers**, et les problématiques liées à la démographie à l'échelle du Grand Est et de l'espace Nord Lorraine en particulier.
- **L'accompagnement de l'emploi frontalier** et des politiques de formation (apprentissage des langues, accompagnement des filières porteuses : médicales, services, conseils etc.).
- **Les mobilités transfrontalières** vers le Luxembourg, entre les agglomérations de la Grande Région et à l'échelle européenne à travers le suivi du SMOT (schéma de mobilité transfrontalière Lorraine Luxembourg), des politiques de la Région Grand Est en matière d'infrastructures et de mobilités, et des politiques de l'État français (projet d'A31 bis, désenclavement ferroviaire et fluvial).
- **Les conditions d'accueil et les politiques publiques répondant aux demandes spécifiques des populations transfrontalières** (logements, santé, enseignement supérieur, politiques d'accompagnement des familles etc.) .
- **La meilleure répartition de la création de richesses** pour un véritable espace de projets au sein de la Grande Région transfrontalière.
- **Les outils, l'ingénierie, le portage institutionnel, et les moyens financiers dédiés au transfrontalier,** notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'un schéma de développement territorial de la Grande Région transfrontalière.
- **La cohérence grand-régionale concernant les projets de développement et d'aménagement** à travers la mise en œuvre du Schéma de Développement Territorial de la Grande Région transfrontalière (SDT-GR).

3. Les politiques, les orientations ou les projets que Metz Métropole intègre pour répondre à ces enjeux

Des dynamiques de réseaux et de gouvernance partagée plus ou moins intégrées s'organisent à différentes échelles au sein de la Grande Région transfrontalière, pour tenter de trouver des éléments de réponse aux problématiques soulevées (réseaux de ville Quattropole, Tonicités, Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain, Schéma de Développement de la Grande Région, ….) mais les agglomérations peinent à y trouver des espaces de dialogue pérennes et décisionnels, et pourtant ce sont elles qui sont au cœur des problématiques de logements, d'emplois et de services.

Metz Métropole a su très tôt initier des partenariats notamment avec le territoire nancéien dans le cadre de l'association du Sillon Lorrain puis du Pôle Métropolitain Européen afin, d'une part, d'être reconnue et plus visible sur l'échiquier national, voire international, mais aussi et surtout pour faire reconnaître sa démarche de projet territorial partagé. La négociation d'un volet métropolitain spécifique auprès de la Région et de l'État, dans le cadre du contrat de projet 2007-2013, est venue entériner l'opérationnalité de la dynamique métropolitaine et a suscité l'émergence de projets fédérateurs, porteurs de nouvelles valeurs ajoutées pour l'ensemble du territoire régional : communauté hospitalière de territoire, université de Lorraine, Lorn'tech, rapprochements des équipements culturels,… cette démarche territoriale partagée et novatrice a notamment servi de socle aux discussions, sur les régions métropolitaines polycentriques transfrontalières (RMPT) initiées par l'étude Métroborder et portées par les instances de la Grande Région (cf. encart).

Dans ce cadre, Metz Métropole au côté du Sillon Lorrain, a contribué avec les huit villes centres de la région métropolitaine transfrontalière (Sarrebrück, Trèves, Luxembourg, Arlon, Kaiserslautern, Thionville, Metz, Nancy) à porter un projet de renforcement des fonctions métropolitaines de l'espace central grand-régional. Ces agglomérations ont surtout relayé aux instances grand-régionales des enjeux en termes de développement des mobilités et des infrastructures, de rapprochements des équipements sanitaires frontaliers, de renforcement des coopérations entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ou encore de mise en réseau des grands équipements culturels nécessaires au renforcement de ce "cœur grande région".

Mais la question de la gouvernance, des portages institutionnels, de l'ingénierie et des fonds dédiés «au transfrontalier » est encore en attente. La mise en œuvre du schéma de développement territorial de la Grande région (SDT-GR) ainsi que la négociation d'un volet financier dans le cadre d'INTERREG VA pourront constituer des premiers éléments de réponse. Les agglomérations constitutives du Sillon Lorrain veilleront bien entendu à être pleinement intégrées à ces débats.

Métroborder

Les réflexions engagées au niveau de la commission européenne sur les Régions Métropolitaines Polycentriques Transfrontalières (RMPT), dans une démarche d'étude anticipatrice appelée Métroborder constituent une étape dans l'émergence de nouveaux modes de coopérations sur les territoires frontaliers. L'étude Métroborder, initiée par le Luxembourg en 2008 a conclu principalement au fait que la Grande Région transfrontalière n'apparaît en Europe qu'au niveau des métropoles de 4 ^{ème} ou 5 ^{ème} rang et cela uniquement grâce au Luxembourg. L'étude a montré qu'en jouant sur les complémentarités de ses fonctions, la Grande Région pourrait aisément entrer au rang des métropoles de 3 ^{ème} voire de 2 ^{ème} rang.

4. Les attentes vis-à-vis du SRADDET ou des politiques de la Région Grand Est

- Affirmer la **vocation transfrontalière et métropolitaine de la Région Grand Est** par ses relations avec la Grande Région et reconnaître le Nord Lorraine comme un espace transfrontalier à forts enjeux.

- Œuvrer à **l'élaboration d'une stratégie régionale** (Région Grand Est) pour répondre aux enjeux transfrontaliers et métropolitains en déclinant prioritairement une politique "de flux frontaliers" organisée et concertée avec les territoires. La connaissance de ces flux et de ses perspectives à moyen terme doit passer par la mise en œuvre d'un observatoire grand régional partagé. La Région Grand Est devra également inscrire les éléments transfrontaliers du SRADDET dans le **schéma de développement territorial de la Grande Région transfrontalière en mettant un focus sur le centre de cet espace** (Aires Urbaines Fonctionnelles de Luxembourg, Sarrebrück, Trèves, Arlon et Metz). La Région Grand Est devra aussi plébisciter la mise en œuvre d'un tel schéma déclinant des grands principes d'aménagement ou schéma directeur avec une gouvernance et un budget dédié. Des déclinaisons opérationnelles doivent être envisagées notamment sur l'espace Nord Lorraine.

- **Conforter l'ancrage des fonctions métropolitaines de toutes les agglomérations** et métropoles constitutives de **l'armature urbaine du "coeur de la Grande Région"** *(pour la partie française : il s'agit des agglomérations constitutives du Sillon Lorrain)* tout en favorisant l'intensité des échanges, la fluidité et l'accessibilité à ces fonctions. Des programmes communs en matière d'infrastructures, de mobilités, de formations innovantes ou de mutualisation des savoir- faire pourront être priorisés.

- Créer les conditions d'un **dialogue et d'une concertation** permanente autour de toutes démarches d'aménagement et de développement entre la Région Grand Est, la Grande Région transfrontalière et l'État Luxembourgeois ; utiliser la démarche engagée sur le projet de SRADDET pour l'initier. Il est également primordial que le fait urbain et métropolitain de l'espace central de la Grande Région puisse être relayé à sa juste mesure. Dès lors une forme de gouvernance participative devra être mise en place aux côtés des agglomérations du "cœur grande région".

- Créer **un fond régional d'appui** pour les projets contribuant à l'amélioration de l'environnement de travail des frontaliers en plébiscitant des accords de compensation avec l'Etat Luxembourgeois. La France a passé des conventions fiscales avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse pour notamment éviter les doubles impositions sur les revenus des frontaliers et des entreprises. Afin de prendre en compte les charges respectives de chaque Etat, soit liées au lieu de travail soit liées au lieu de résidence, des accords de compensation fiscale peuvent être passés entre ces Etats afin de partager les sommes collectées par l'impôt. Ces accords de compensation sont la règle entre les Etats riverains de la Région Grand Est et la France : La compensation fiscale de l'Etat qui perçoit l'impôt vers l'Etat qui ne le perçoit pas en constitue le principe constant. Seul le Luxembourg perçoit l'impôt sans compensation vers la France.

AXE 2

Une Métropole qui concentre savoirs, innovation et dynamique culturelle

1. Le contexte

Dans un contexte de renforcement de la concurrence des territoires et de leurs réorganisations, d'une situation économique tendue, des vagues de restructurations successives issues des politiques nationales, la nécessité de s'armer de nouveaux moteurs économiques et d'innovation émerge, et les métropoles apparaissent ainsi comme les lieux privilégiés de ce développement. Répondre de manière concrète aux besoins des habitants, réaliser des économies d'échelle mais aussi créer des pôles urbains dynamiques et intégrés, dotés d'un fort rayonnement économique et culturel, sont les ambitions affichées pour aider le territoire français à maintenir sa compétitivité. La loi MAPTAM puis la loi NOTRe ont ainsi permis à 22 métropoles de figurer au rang des territoires ayant vocation à concentrer des dynamiques de développement favorables et à entraîner dans leur sillage leurs périphéries, et ce, sur des distances de plus en plus importantes. Par la concentration d'un grand nombre de fonctions économiques et sociales, Metz Métropole entend assumer ce rôle bien spécifique tant en termes de rayonnement, d'attractivité, de compétitivité mais aussi d'équilibres sociaux et territoriaux au sein de la Région Grand Est.

Metz Métropole est la tête de proue de l'armature urbaine régionale aux côtés des agglomérations et métropoles du Grand Est : Strasbourg, Nancy, Mulhouse et Reims. Avec plus de 221 000 habitants, 411 000 si on compte le SCoT de l'agglomération messine, la métropole représente 114 200 emplois, 15 600 entreprises, 91 100 actifs, 22 000 étudiants. Metz Métropole occupe encore aujourd'hui une place majeure au niveau commercial dans le Grand Est, et au-delà de nos frontières avec une attraction externe deux fois plus forte que l'évasion. Malgré un ralentissement de l'emploi qui témoigne des crises économiques et des restructurations des emplois publics et militaires, le territoire consolide néanmoins ses atouts de métropole structurante à l'échelle régionale ainsi que dans la Grande Région Transfrontalière.

L'agglomération messine se distingue par une forte part de cadres et professions intellectuelles supérieurs (18 % au lieu de 14 % pour la moyenne des agglomérations du Grand Est), s'appuyant notamment sur l'émergence d'une économie créative, technologique et culturelle (métropole Art and Tech). L'arrivée du Centre Pompidou-Metz, l'opportunité de requalification de la Base Aérienne 128, la création du tiers-lieu TCRM Blida, la reconnaissance en tant que vallée européenne des matériaux, sont autant d'évènements décisifs dans le projet de reconversion globale de l'agglomération. Pour autant, malgré une polarisation croissante caractéristique du fait métropolitain, les dynamiques économiques et démographiques sont faibles sur Metz Métropole comparées à d'autres métropoles françaises (sur la période 2008-2013, Metz Métropole a perdu 7 % de ses actifs occupés et 5 % d'emplois, contrairement à Toulouse : respectivement +5 % et +6 %, Bordeaux : +4 % et +4,5 % ou encore Lyon : + 4% et 4,5 %), et ce dans un contexte frontalier très favorable. Ce constat illustre la nécessité de construire plus avant cette dynamique métropolitaine au service de l'ensemble du Sillon Lorrain et de la Région Grand Est dans une vision territoriale élargie ; c'est notamment ce qui est expérimenté dans le cadre du SRDEII des EPCI du Nord Lorraine.

Le passage au statut de métropole confère une responsabilité partagée au binôme Metz Métropole/Région Grand Est dans la construction de cette stratégie, en lien avec sa proche périphérie.

Les flux d'échanges croissants qui caractérisent ce bassin de vie de plus de 600 000 habitants (EPCI du nord lorraine) sont parmi les plus denses dans le Grand Est et sont de plus en plus contraints par des infrastructures de mobilités saturées. L'augmentation des flux frontaliers prévisibles, liés aux déplacements des actifs (d'ici 10 ans, 45 000 frontaliers français de plus), ou du transport de marchandises (+675 000 conteneurs par an à l'horizon 2030 pour la seule plateforme de Bettembourg) va à terme encore accroître ces problématiques de congestion routière.

L'enjeu pour Metz Métropole et les agglomérations du Sillon Lorrain sera d'optimiser rapidement la captation de ces flux et d'en tirer une plus-value pour inverser aujourd'hui une situation plutôt subie. La problématique du transit routier gratuit de marchandises, couplée à la réalisation du projet d'A31 bis, constitue le socle de la réorganisation logistique et en partie économique de ce territoire. Les problématiques ferroviaires, tant du point de vue du fret que des mobilités voyageurs, restent également des questions soulevées au nord de Metz mais aussi pour le sud du Sillon Lorrain. En effet, malgré l'augmentation des cadencements, notamment sur l'axe Metz-Luxembourg, et l'utilisation maximale des capacités des infrastructures ferroviaires existantes, l'impasse demeure au nord de Metz tant l'augmentation de la demande des voyageurs est forte. La ligne de fret Bettembourg-Perpignan est une réussite et répond en partie aux demandes des transporteurs, ce qui déleste l'A31 d'une partie du trafic de marchandises. Toutefois, d'un point de vue économique, le territoire messin n'en tire que trop peu de bénéfices.

Au sud du Sillon Lorrain, il s'agira avant tout d'optimiser la liaison vers la LGV Rhin-Rhône, et d'en assurer le désenclavement, et au Nord, de fluidifier la connexion au pôle économique de Francfort.

L'aéroport Metz Nancy Lorraine et la gare Lorraine-TGV sont également deux équipements structurants et d'importance pour le territoire lorrain, dont le développement est à réfléchir dans un contexte grand-régional très concurrentiel.

La pleine utilisation des capacités fluviales du territoire, l'un des plus denses de France, est également un sujet fort sur lequel le SRADDET devra se positionner : les problématiques liées à la connexion aux ports de la Mer du Nord, ainsi que l'optimisation des plateformes trimodales de Metz, Nancy et Thionville-Illange doit constituer le socle des discussions à ouvrir avec les partenaires. Enfin, un positionnement ferme et définitif sur le projet de liaison Saône-Moselle est attendu.

2. Les enjeux

- **La mise en réseaux des savoirs et de l'innovation** d'un territoire expérimenté de plus de 600 000 habitants en voie d'organisation : avec en point d'orgue les spécificités économiques de Metz Métropole au service d'un projet régional (LorN'tech, campus technologique, vallée européenne des matériaux, Université de la Grande Région). La contribution au projet de développement économique de Metz Métropole dans une vision Nord Lorraine et transfrontalière (cf SRDEII).

- **La mise en œuvre d'une dynamique commerciale et économique intégrée** en Grande Région incorporant l'enjeu de la structuration des zones d'activités sur le Nord Lorraine, face aux projets frontaliers ambitieux en termes logistique (Athus, Bettembourg) commercial ou tertiaire (Belval, centres d'affaires du Kirchberg, zone commerciale de la Cloche d'Or), qui comptent tous sur d'importants investissements dans les infrastructures françaises pour atteindre leurs objectifs de rentabilité.

- **La captation optimisée des grands flux logistiques** irriguant le territoire mais dont les retombées économiques restent encore faibles pour le territoire Nord Lorraine.

- **La mise en cohérence des infrastructures existantes** pour gagner en compétitivité, attractivité et performance.

- **Le devenir des équipements métropolitains structurants** : port, aéroport, autoroutes, grandes zones économiques, dans leurs fonctions et usages.

3. Les politiques, les orientations ou les projets que Metz Métropole intègre pour répondre à ces enjeux

Metz Métropole peut d'ores et déjà s'appuyer sur son potentiel universitaire, de recherche et d'innovation pour conforter son positionnement dans l'armature économique régionale : **2 Universités** (l'Université de Lorraine et Georgia Tech, seul campus européen d'une université américaine), **4 écoles** (campus Arts et Métiers, Centrale Supélec, ESITC, ENIM), le Pôle de Compétitivité Matéralia, l'accélérateur C2IME (Commissariat pour l'Investissement à l'Innovation et à la Mobilisation Economique) **et les 5 Centres de transfert technologique** : l'Institut Lafayette (Centre de transfert en optoélectronique), l'Institut de Recherche Technologique « Matériaux, Métallurgie et Procédés » (IRT M2P), le CEA Tech, ImpactE (centre universitaire de transfert en qualité environnementale) ou le Centre franco allemand KIC Raw Materials (projet de l'Institut Européen de technologie labellisé en 2015). Le territoire messin reste une terre d'entrée du franco-allemand (présence du seul WTC transfrontalier de France) et est ainsi confronté à des enjeux culturels et économiques particuliers.

VALLÉE EUROPÉENNE DES MATÉRIAUX, DE L'ÉNERGIE ET DES PROCÉDÉS

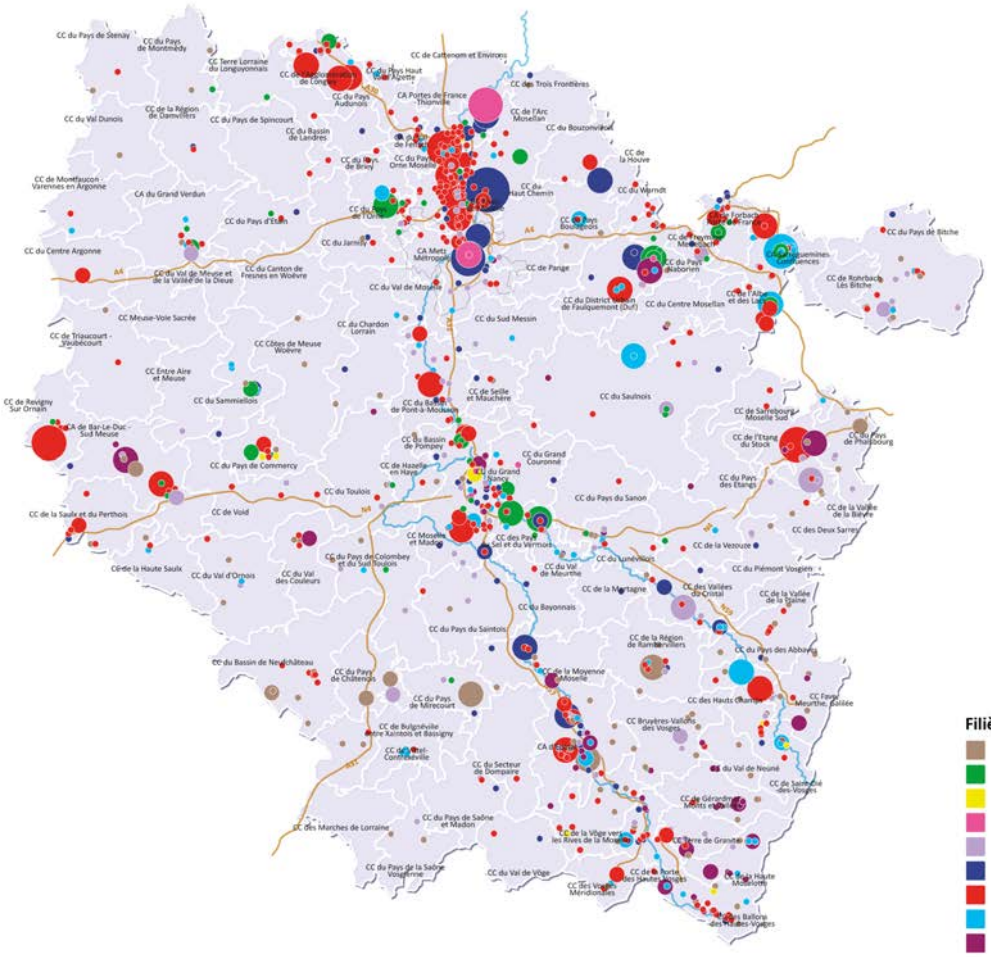

AGURAM
Octobre 2016
0 10 20 km
CESE Lorraine / Atlas de la Vallée Européenne des Matériaux et de l'Energie / www.pactelorraine.eu/vemev

Filière
- Bois
- Chimie
- Composites
- Energie
- Minéraux
- Mécanique
- Métallurgie
- Plasturgie
- Textile

Nombre de salariés par entreprise
- <100
- 100 - 300
- 300 - 900
- 900 - 2500
- > 2500

ZOOM NORD LORRAINE - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR/RECHERCHE INNOVATION

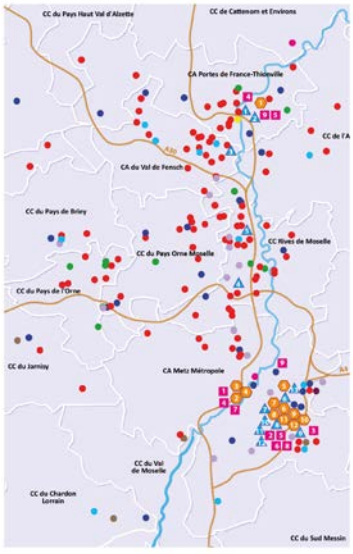

- Université et Grandes Écoles
- Centres de recherche privés et de transferts technologiques
- Laboratoires académiques

Au regard de son contexte frontalier spécifique et de l'appui sur le maillage des acteurs Nord Lorraine et Moselle Est (Métafensch, Institut de Soudure, pôle Plasturgie de l'Est, centre de recherche d'Arcelor Mittal…), Metz Métropole souhaite développer, à partir de ses potentiels, un projet combinant excellence industrielle, technologique et culturelle avec les enjeux de l'économie numérique et de la transition énergétique.

Deux projets phares viennent appuyer la stratégie du territoire : le projet « Campus Technologique », outil de la Vallée Européenne des Matériaux, de l'Énergie et des Procédés, qui englobe tout le réseau des acteurs Nord Lorraine et Moselle Est et l'espace TCRM-Blida, tiers-lieu de création, artistique et numérique, dédié à la mise en œuvre de nouvelles formes d'initiatives économiques. Les dispositifs LorN'Tech et le développement des nouveaux réseaux thématiques Iot-Manufacturing et Fin Tech constituent à ce titre une opportunité d'outils et d'expertise grâce au portage du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain.
Concernant le développement économique et commercial, Metz Métropole en complémentarité des dynamiques nord lorraine affiche plusieurs objectifs :

- **structurer les infrastructures et espaces d'activité économique à enjeux et vocation régionale, suprarégionale ou transfrontalière** de l'espace Nord Lorraine, notamment par l'établissement d'un schéma de développement des zones d'activité économique,

- **renforcer l'attractivité du centre-ville messin** à travers notamment la rénovation de son plateau commercial piétonnier, le développement du Quartier de l'Amphithéâtre (projet urbain sur 26 ha générateur de 306 000 m² de surface de plancher), les réalisations telles que le Centre Pompidou-Metz, le Centre des Congrès Robert Schuman (16 000 m²), Muse (un centre commercial de 37 000 m² comprenant du logement et des bureaux), l'Hôtel Starck (6 000m²)…,

- **diversifier l'offre commerciale et renouveler les zones commerciales périphériques** : le projet Waves Grand Sud implanté en 2014 dans la zone commerciale Actisud (zone accueillant plus de 5 000 emplois) en est l'exemple le plus emblématique,

- **développer le potentiel touristique** à travers notamment l'arrivée d'une nouvelle offre hôtelière dans le quartier de l'Amphithéâtre ainsi que le tourisme d'affaires, via le nouveau centre des congrès, valorisé par la nouvelle marque de territoire "Inspire Metz". La fusion de l'office de tourisme communautaire et de l'agence de développement économique de Metz doit permettre d'optimiser cette promotion. Cette dimension touristique s'intégrera au Schéma Régional de Développement Touristique.

L'amélioration de la performance de la mobilité participe à la performance économique de tout le territoire métropolitain et Nord Lorraine et implique une nouvelle échelle de travail pertinente en relation avec la Région Grand Est. L'amélioration de l'intermodalité et des capacités de mobilité, eu égard à la saturation actuelle des infrastructures de transport ferrées et routières, en est le principal objectif pour Metz Métropole.

L'espace Nord Lorraine est positionné en carrefour des grands axes de communication Nord-Sud et Est-Ouest. Il est doté de toute la gamme des grandes infrastructures de connexion qui définissent les fonctions métropolitaines, mais avec des manques notables : une gare Lorraine TGV à Louvigny mais sans liaisons performantes avec une partie des réseaux de transports urbains du bassin de vie, un aéroport Metz-Nancy Lorraine mais qui peine à trouver un essor parmi la concurrence grand régionale que se livrent de tels équipements, des ports et plateformes multimodales le long du Sillon Lorrain qui, pour se développer, doivent trouver de nouveaux débouchés et renforcer leurs marchés avec les ports de la mer du nord notamment.

Aussi, face à des voisins frontaliers engagés dans une stratégie de développement offensive (plateforme de fret, soutien à la filière logistique…), l'espace Nord Lorraine doit ambitionner de capter toutes les plus-values de sa position stratégique et de son potentiel de grandes infrastructures : schéma de développement économique logistique, plan d'investissement exceptionnel sur les grands projets portuaires et notamment la Plateforme Multimodale de Metz unique sur l'espace Nord Lorraine (le port de Metz est le 1er port fluvial céréalier français et 2ème européen), renforcement de la connexion fluviale maritime et projection du territoire dans la stratégie européenne des eurocorridors Nord-Sud et Est-Ouest, renforcement des axes autoroutiers vers le Luxembourg, etc.

4. Les attentes vis-à-vis du SRADDET ou des politiques de la Région Grand Est

- **Repenser la gouvernance économique en s'appuyant sur de nouvelles échelles de territoires infrarégionales qui s'organisent par grands territoires** : reconnaître le droit à l'expérimentation lié à la volonté de structuration économique du territoire Nord Lorraine (cf. en rappel la démarche SRDEII) et être accompagné par la Région dans le cadre de politiques partagées qui capitaliseraient les potentiels et fonctions métropolitaines de l'espace Nord Lorraine au service de la compétitivité territoriale transfrontalière.,

- **Conforter l'identité d'excellence Matériaux, Énergie, Procédés** au service de l'industrie et accompagner la mutation économique du territoire Nord Lorraine vers une plus haute qualification du tissu d'entreprises et de l'emploi, en écho avec la stratégie de soutien aux filières structurantes et au déploiement de la démarche "industrie du futur".

- **Contribuer à structurer l'espace Nord Lorraine autour de ses grandes zones économiques et de ses grands projets d'aménagement** en accompagnant la recherche de complémentarités territoriales. La mise en œuvre d'un schéma de développement des grandes zones d'activités économiques à vocation régionale et/ou transfrontalière est un préalable. La création d'un fond/dispositif d'intervention dédié à la requalification du bâti de zones anciennes mais à enjeux stratégiques pour le développement de l'économie régionale pourrait être opportun.

- Conforter l'appareil commercial existant de périphérie et de centre-ville par **des politiques régionales d'appui à la revitalisation de centre bourgs** ; accompagner les territoires dans des programmes de réhabilitation, de changement d'usages, des zones commerciales et économiques actuelles etc..

- **Œuvrer de manière urgente en faveur d'une amélioration des infrastructures de transport et de surcroît des mobilités au sein d'un corridor nord sud lorrain** : la réalisation du projet d'A31 bis qui devra notamment optimiser la traversée de la portion messine (dans ce cadre, le rétablissement d'une écotaxe pour le Nord Lorraine est à envisager), la création d'un corridor trans-européen ferroviaire voyageurs nord-sud, permettant de relier les agglomérations du Sillon Lorrain au bassin Lyon-Méditerranée, via une liaison directe à la LGV Rhin-Rhône, la réalisation du projet de liaison fluviale à grand gabarit Saône-Moselle / Saône-Rhin, permettant de relier l'Europe du Nord à la Méditerranée, impactant directement le développement des plates-formes multimodales et multisites de Thionville-Illange, Metz-La-Maxe et Nancy-Frouard, et relevant notamment d'un enjeu majeur de transports alternatifs à la route et au ferroviaire, avec un potentiel d'activité important pour les ports lorrains, (cartographie en page suivante).

- **Repenser le devenir logistique du territoire Nord Lorraine dans son périmètre régional, national et transfrontalier**, avec l'objectif d'établir à terme une stratégie et un schéma de développement économique logistique (opportunités, optimisation de l'espace, nouvelles pratiques territoriales et innovations). La Région pourrait à ce titre, au côté de l'État, être un partenaire privilégié dans le cadre de la construction d'un réseau de mutualisation et d'appui en ingénierie, afin de consolider les besoins et capitaliser les potentiels de développement économique, liés aux fonctions et infrastructures logistiques. Un plan d'investissement exceptionnel sur les grands projets portuaires du territoire viendrait appuyer cette stratégie. Une réflexion est également à mener sur la dimension voyageurs de l'aéroport Metz-Nancy Lorraine dans le cadre d'une recherche de complémentarités avec les équipements à vocation internationale de la Grande Région transfrontalière (Luxembourg, Bâle-Mulhouse).

- **Favoriser l'intermodalité et les transports en commun à l'échelle de la Grande Région** dans une perspective de forte évolution du travail frontalier vers le Luxembourg d'ici 2030 : performance des infrastructures et des flux ferroviaires/covoiturage/mise en cohérence des offres de transport/ interopérabilité des titres etc.

CONTRIBUTION DE METZ MÉTROPOLE AU SRADDET

ENJEUX LIÉS AUX INFRASTRUCTURES

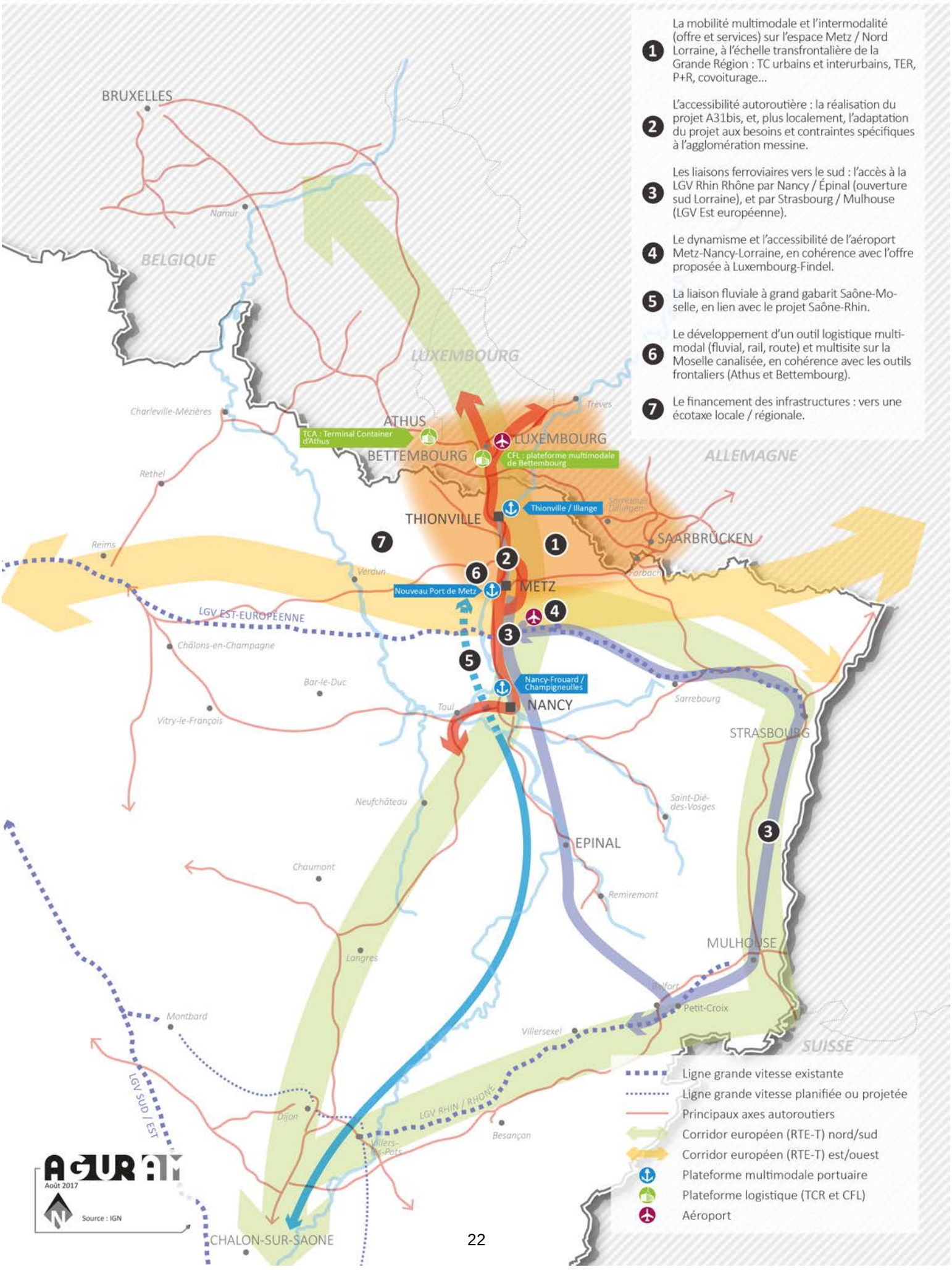

AMBITION 2

Renforcer le rayonnement de Metz Métropole sur son bassin de vie

AXE 3

Une Métropole exemplaire en renouvellement

1. Le contexte

Les évolutions qui impactent le fonctionnement et la capacité de développement des territoires n'ont jamais été aussi nombreuses, ou tout du moins concentrées dans une même période. De la volonté du législateur d'agir pour la préservation du foncier "NAF" (naturel, agricole et forestier) à travers les lois Grenelle et de Transition Energétique, aux attentes sociétales qui prônent un retour au couple "produire-consommer local" ou des nombreux "plans" et textes nationaux qui restructurent à nouveau l'organisation des collectivités territoriales et locales (RGPP, lois MAPTAM et NOTRe, Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), les territoires subissent le plus souvent ces changements avant de les transformer en opportunités.

Les "dernières" attentes environnementales portent désormais sur une approche intégrée air-climat-énergie, les ressources naturelles telles que l'eau et la biodiversité s'ajoutant aux anciennes préoccupations comme la préservation de la ressource foncière dans toutes ses composantes, qu'il s'agisse de répondre aux besoins urbains, alimentaires ou environnementaux.

Elles élargissent ainsi le rôle des territoires et leur place dans la prise en compte des préoccupations environnementales. Dès aujourd'hui, ces mêmes territoires se voient confier des tâches encore plus "responsabilisantes" en matière de sécurité publique (sanitaire et protection des biens et des personnes) à travers l'exercice de la compétence GEMAPI notamment, qui entérine la gestion de l'eau dans toutes ses composantes, ou encore en matière de protection du climat à travers les PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial). Les territoires, dont les métropoles, sont ainsi garants de toute la gestion et de la préservation de l'eau (eau potable, assainissement, inondation, protection des milieux), et sont plus généralement impliqués dans la problématique de l'ensemble des émissions polluantes générées sur le territoire, eu égard à la préservation des ressources et à l'optimisation de l'utilisation des flux de matière (économie circulaire).

Ces responsabilités s'ajoutent aux fonctions et rôles traditionnels des territoires qui consistent à répondre aux besoins des habitants et acteurs socio-économiques pour se loger, se déplacer, produire, consommer.
La perte continue de l'autonomie de fonctionnement des collectivités territoriales et locales historiques (liées notamment aux baisses de dotations, à l'augmentation des compétences et des charges, à la réforme de la fiscalité) complexifie cependant la prise en charge et parfois même l'acceptation de ces nouvelles responsabilités. L'accélération de ces changements accroit la perturbation des équilibres qui permettaient autrefois aux territoires d'y répondre, tant d'un point de vue financier que décisionnel. Il s'agit désormais pour les territoires de la nouvelle région de structurer un nouveau cadre, leur garantissant une capacité à relever ces défis et à les transformer en opportunités.

Face à ces changements, les collectivités s'organisent en réseaux, mutualisent des services, ou s'engagent dans des procédures de fusions encouragées par les derniers Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale.

Dans ce mouvement, Metz Métropole aux côtés d'autres EPCI, souhaite ainsi se saisir de l'opportunité de "faire région" ensemble sur des sujets qui dépassent bien souvent le simple périmètre institutionnel, et même géographique, du bassin de vie : les problématiques liées à l'eau, à la gestion des déchets, au climat, à la gestion foncière gagneront très nécessairement à être abordées de manière macro-territoriale dans une vision concertée et partagée avec, la Région et/ou l'État.

Metz Métropole, comme d'autres territoires en Lorraine ou dans le Grand Est, ambitionne de promouvoir une nouvelle image et dynamique de développement. Cette ambition s'appuie principalement sur la volonté politique de tout un territoire, mais également sur son ADN originel, marquée par une écologie urbaine renouvelée et complétée par de nouvelles dynamiques telles que "Art and Tech" et "Inspire Metz".

2. Les enjeux

- **L'accompagnement et la mise en réseaux des territoires et des collectivités aux changements**, climatiques, socio-économiques, environnementaux, statutaires, … ; et plus particulièrement le passage à une plus grande sobriété énergétique et à une consommation responsable.

- **La gestion raisonnée et pérenne du foncier** : pour des politiques foncières capables de répondre aux besoins en développement des territoires tout en assurant des mesures de protection strictes des milieux sensibles.

- **Le retour à une agriculture de proximité,** qui permette de répondre aux besoins primaires de tout un territoire notamment en matière de Restauration Hors Domicile, de ré-inscrire l'activité agricole comme une composante économique du territoire et de rapprocher les territoires fortement urbanisés à leurs périphéries.

- **La protection des milieux naturels et de leurs ressources**, par l'exercice de la compétence GEMAPI, la mise en œuvre des Plans Climat Air Énergie (PCAET), la délimitation de périmètres de projets adaptés aux milieux sensibles à enjeux, la mise en œuvre des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et des programmes d'économie circulaire etc.

3. Les politiques, les orientations ou les projets que Metz Métropole intègre pour répondre à ses enjeux

Labellisée "Écocité" en 2008 dans le cadre du plan ville durable, et ayant bâti sa candidature sur une réflexion stratégique portant sur la reconversion des sites militaires et des friches urbaines nombreuses sur son territoire, Metz Métropole a su très tôt se forger une expérience en matière d'environnement, de foncier, de traitement de friches, de gestion de patrimoine bâti, … En 2009, elle s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Énergie (PCET), avant de l'élargir en 2015 à la dimension "Air" pour devenir un PCAET. En 2010, Metz Métropole est une des premières collectivités françaises à établir un Programme Local de Prévention des déchets (PLP), qui deviendra prochainement un PLPDMA. Ces démarches se concrétisent en 2015 par la labellisation "Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet", reconnaissance des ambitions portées pour la réduction et la valorisation des déchets dans une optique de développement d'une économie dite circulaire.

Enfin, le label national et européen Cit'ergie obtenu en 2017 a été un accélérateur de l'engagement de tout un territoire en faveur d'un développement maîtrisé et respectueux de son environnement.

Il encourage Metz Métropole à poursuivre ses efforts dans plusieurs domaines en s'appuyant sur ses qualités propres :

- de nombreuses **démarches transversales** existent et permettent d'avoir une vision et action globales, en lien direct avec le PCAET, telles que Zéro Gaspillage, Zéro Déchet (ZGZD), Impact Metz (économie solidaire) et le futur PLUi, pour une mise en cohérence entre mobilité (PDU), Habitat (PLH) et PCAET avec une expérimentation en matière de programmation énergétique (lien avec le projet européen SPEAR UP et projet "franco-allemand "Tandem : voir encart,

- la volonté de **valoriser et préserver les fonctions premières du sol** : en poursuivant les efforts de réduction de la consommation foncière des espaces NAF (SCOT de l'Agglomération Messine), la mise en œuvre de la politique agricole urbaine et périurbaine (PAEN de Scy-Chazelles/Lessy et projet d'Agrobiopole centré sur le plateau de Frescaty, une ancienne base aérienne de 380 ha), en favorisant la renaturation des milieux notamment par la démarche engagée sur les trames vertes et bleues,

- **la préservation des ressources et la gestion des déchets** : Metz Métropole assure en régie l'ensemble des compétences de prévention et de gestion des déchets au travers d'outils industriels (UVE, Centre de tri, déchèteries) et de la mise en œuvre des programmes d'économie circulaire et de réduction des déchets,

- **le caractère exemplaire de Metz Métropole en termes de production et de gestion de l'énergie** : via la SEM UEM notamment détenu à 85 % par la ville de Metz et acteur incontournable de la production d'énergie notamment renouvelable dans le Grand Est et à l'échelon national. L'UEM recourt à la biomasse, à l'hydraulique, aux fermes éoliennes et à la cogénération valorisant l'énergie venue du bois et de l'incinération des déchets. Sa filiale e-fluid se distingue dans la gestion et la maîtrise de l'énergie.

- **la gestion de l'ensemble du cycle de l'eau** : compétences GEMAPI et distribution d'eau potable et plus particulièrement pour la problématique "prévention du risque inondation" ; Metz Métropole assure dès à présent le rôle de chef de file dans la création du futur syndicat mixte Moselle Aval,

- **sa capacité à renouveler et à créer du foncier** à travers les friches : création d'un quartier d'affaires et d'habitat sur 38 ha d'une ancienne friche ferroviaire (ZAC Amphithéâtre), projet d'aménagement économique du Plateau de Frescaty sur 380 ha bénéficiant du programme EUROPAN (recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre internationale, avec l'objectif de proposer une pré-étude innovante de reconversion pour l'ensemble du site), reconversion du site de l'ancien CHR de Metz Bon-Secours (portée par la Ville de Metz) en zone d'habitat et de services, projet d'aménagement du site classé du Mont Saint-Quentin sur 211 ha, ….

Projet Tandem : Metz Métropole participe au projet franco-allemand "Tandem", projet de coopération pour la transition énergétique locale. Ainsi, depuis fin 2015, Metz Métropole et la ville allemande de Worms échangent sur leurs projets respectifs, permettant aux deux collectivités d'aller au-delà des cadres règlementaires nationaux et de prendre de la hauteur pour leurs projets Climat Air Énergie.

Projet SPEAR UP : Sur le plan des liens développés entre urbanisme et énergie, Metz Métropole a récemment monté un programme européen Horizon 2020 aux côtés des villes de Berlin, Dublin, Paris, Varsovie, Ljubljana et Lisbonne : "SPEAR UP" (Spatial Planning and Energy Actions Relevant for Urban Planners). Ce programme de recherche, découlant du plan d'action Cit'ergie de Metz Métropole et qui serait mené sur 3 ans (2018-2020), vise à construire et intégrer dans l'aménagement un système de gestion de la qualité de la programmation énergétique. En connectant intimement planification énergétique et aménagement urbain, dans un objectif d'optimisation des infrastructures et de réduction des consommations, les membres du consortium contribueront à inventer des villes intelligentes en matière énergétique.

ESPACES SENSIBLES ET ESPACES EN RECONVERSION

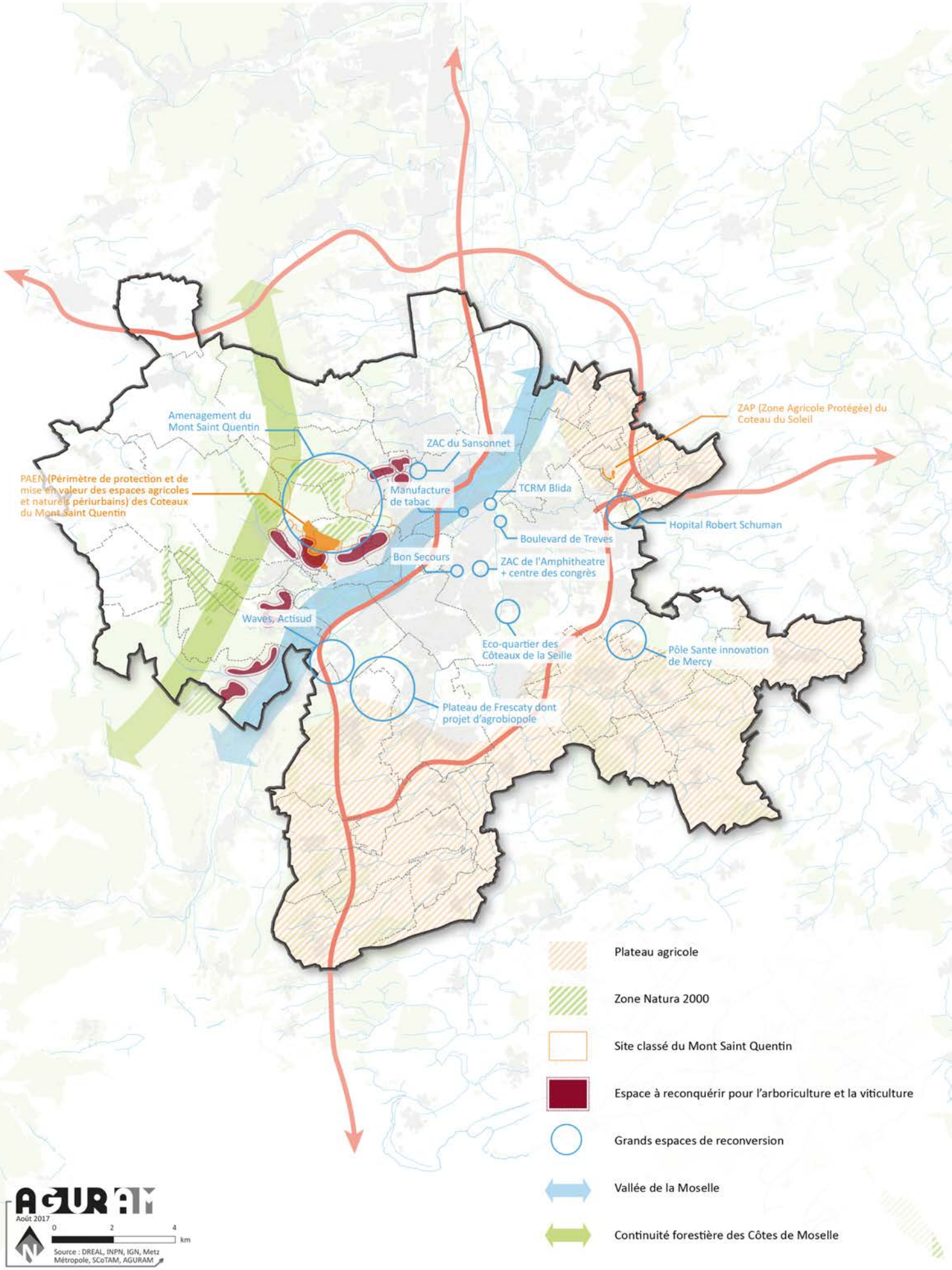

AGURAM
Août 2017
0 2 4 km
Source : DREAL, INPN, IGN, Metz Métropole, SCoTAM, AGURAM

4. Les attentes vis-à-vis du SRADDET ou des politiques de la Région Grand Est

- **Accompagner les territoires moteurs en matière de renouvellement urbain** et en **projet de reconversion** en incitant les collectivités à renforcer leurs collaborations avec les opérateurs fonciers historiques comme l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) et la SAFER. Aider à la prise en charge du surcoût du foncier en cas de pollutions ou d'usages sensibles, et inciter de fait les collectivités à déployer de véritables stratégies foncières. Il pourrait être opportun, en ce sens, que la Région déploie une aide à l'ingénierie et à la connaissance des milieux et des sols.

- **Encourager et appuyer les territoires engagés pour une agriculture de proximité** dans l'objectif d'un retour des friches urbaines à un usage agricole à des fins de production, transformation, vente et consommation locales. L'approvisionnement en produits locaux de la Restauration Hors Domicile, l'aide au développement des productions de proximité, ou encore le soutien à l'installation de producteurs locaux en maraîchage, arboriculture, viticulture, devra être appuyé par la Région. De même, un appui des territoires qui souhaiteraient se doter d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est plébiscité.

- **Soutenir les collectivités dans leurs démarches de protection/valorisation du patrimoine naturel et historique sensible** à travers notamment la mise en œuvre de plans de gestion, de schémas locaux de cohérence écologique, de PAEN. Les collectivités cherchent également à être accompagnées dans leur démarche en matière de "renaturation"/restauration des espaces naturels comme la recréation de continuités écologiques par exemple**.**

- **Participer et accompagner les territoires dans la gestion complète de la ressource en eau** en organisant dans un premier temps un espace de gouvernance adapté aux différentes échelles, pour lequel la Région serait chef de file (à travers l'accompagnement d'une gouvernance par bassin hydrographique), et les agglomérations parties prenantes. L'engagement des services de la Région dans le cadre d'une coordination de réunions inter-bassins dans le Grand Est est attendu, avec une dimension transfrontalière à ne pas négliger (Allemagne et Luxembourg pour la Moselle).

- **Accompagner les territoires dans leur souhait d'optimisation des performances énergétiques** en rénovation des bâtiments publics et privés, en programmation énergétique urbaine, ou en installation d'équipements de production en énergie renouvelable. Parallèlement, il est indispensable de développer des outils de formation professionnelle promouvant l'exemplarité énergétique dans le bâti. Sur ce point, Metz Métropole pourrait devenir un territoire test en la matière (présence de l'Usine d'Electricité de Metz et de sa société efluid ainsi que de Georgia Tech).

- La Région Grand Est pourrait également être chef de file dans l'expérimentation et la structuration de filières innovantes et porteuses en matière de stockage d'énergie (type hydrogène). Le territoire nord lorrain, eu égard à la présence historique de filières industrielles et automobiles de pointe, conforté par les structures de recherche de la vallée européenne des matériaux pourrait servir de territoire test.

- **Accompagner les territoires afin d'accélérer la transformation de l'économie linéaire en économie circulaire.** L'aide des entreprises au développement de l'Economie de Fonctionnalité et de l'Écoconception, le soutien des démarches publiques et privées en matière d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) ou encore les nouvelles filières de valorisation matière et de prolongement de la durée d'usage devront être soutenus par la Région. Les dynamiques de coopération et de mutualisation des outils industriels à l'échelle d'un bassin de vie regroupant plusieurs collectivités devront être appuyées.

AXE 4

Une Métropole connectée avec ses territoires voisins, pour des dynamiques de développement partagées

1. Le contexte

*"**Les territoires dépendent les uns des autres :** les échanges de travailleurs, la circulation des revenus, les liens entre les sièges et les établissements des entreprises, ou encore les mouvements de population et de biens induits par l'économie locale les relient et structurent l'espace en réseaux. Ces liens sont de natures très diverses et relèvent aussi bien de logiques de proximité pour certains que de relations de portée beaucoup plus longue pour d'autres.."*

Cet extrait, issu de l'Observatoire du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) en 2014 illustre l'absence de limites territoriales et administratives nettes permettant de justifier la réalité de plusieurs "entités géographiques/territoriales" se développant côte à côte sans aucune relation, au prétexte de leur nature différente, voire opposée, à savoir l'urbain et le rural, la ville et la campagne. Du fait des facilités de déplacement et de la périurbanisation, les bassins de vie se sont étendus, rapprochés, et les échanges permanents se sont diversifiés entre les centres urbains, les pôles relais et les zones résidentielles périurbaines.

À l'image d'autres intercommunalités françaises, le périmètre de l'EPCI "*Metz Métropole*" ne représente que 10 à 25 % de la superficie de l'aire urbaine qu'elle structure (215 communes pour près de 390 000 habitants – source INSEE). Les relations quotidiennes qui s'organisent principalement autour de l'emploi dans cet espace (les besoins alimentaires, en équipement, en services et en loisirs générant également des déplacements dans des proportions qui semblent tout aussi importantes) dépassent ainsi "naturellement" le cadre strict du périmètre d'action de l'agglomération. L'espace Nord Lorraine, concerné encore davantage par l'augmentation de flux divers, et caractérisé par une continuité urbaine rendant encore plus perméable la frontière des EPCI, constitue un territoire témoin d'un fonctionnement métropolitain naturel pour les citoyens, entreprises et acteurs socio-professionnels (cf. SRDEII). Aux flux d'échanges naturels liés par la proximité des espaces et la présence d'infrastructures de transport performantes, s'ajoutent des dynamiques de réseaux et de collaborations stratégiques pour la compétitivité territoriale, à l'instar de celles initiées par le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain dans les domaines universitaires, culturels, sanitaires et économiques.

De ces relations territoriales naissent ainsi des solidarités immédiates, les pôles urbains fournissant une part importante de l'emploi et des services pour les résidents et les entreprises des territoires de proximité, qui eux-mêmes consomment et produisent.

Et si les débats sur les Schéma Départementaux de Coopération Intercommunale ont largement requestionné les EPCI dans leur mode d'organisation et d'optimisation des services publics, ils n'ont toutefois pas permis de mettre pleinement en adéquation les périmètres institutionnels avec les "territoires vécus et pratiqués".

Le développement d'une géographie en "réseaux", nouveau mode de fonctionnement territorial, doit être relayé et défendu, afin d'engager l'ensemble des territoires dans la voie de coopérations et collaborations permettant de mettre fin à une pensée simpliste qui veut opposer deux mondes pourtant interconnectés dans les faits.

2. Les enjeux

- **L'interdépendance des territoires** de la Région Grand Est dans leur fonctionnement et leur projet de développement, devant conduire chaque agglomération à considérer davantage sa "périphérie" tout en veillant à la résorption des fractures sociales,

- **L'appui aux dynamiques de coopérations initiées dans le cadre du SRDEII avec le nord lorrain ainsi que d'autres dynamiques de réseaux (Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain, quattropole, tonicités…)** cf. encart. **:** vers la prise en compte des enjeux immédiats et prochains en termes de démographie, d'emploi, de formation, d'apprentissage des langues, de préservation des ressources naturelles et de la qualité de l'air, de gestion des aléas et des risques naturels, de gestion raisonnée du foncier ou de traitement des friches,…

- L'assise de Metz Métropole pour initier et coordonner des **dynamiques d'animation, de projets et de réseaux** de territoires à l'échelle du SCoTAM, de l'interscots, mais aussi au sein de l'espace métropolitain transfrontalier qui compte "2 villes-État" : Luxembourg et Sarrebruck,

- **L'accessibilité accrue à l'ensemble des services proposés par Metz Métropole** : transports, enseignements, établissements sportifs et culturels, santé,

- **L'exercice de nouvelles compétences dans le cadre de la future** métropole : voirie, PLUI,…au service "d'un territoire élargi",

- **La mise en œuvre d'actions opérationnelles structurantes pour Metz Métropole en collaboration avec d'autres territoires** : suite aux rapprochements déjà opérés dans le domaine économique (cf. SRDEII), des transports et déplacements (enquête déplacement ménages en cours), de l'environnement (risque inondation, paysages), des services et équipements (communauté hospitalière, Université de Lorraine, Opéras-Théâtres, tiers-lieux dans le cadre de French Tech), des infrastructures et équipements de transports (autoroute A31 bis, aéroport régional, gare TGV et ports).

Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain : Il est porté par les quatre intercommunalités de Thionville, Metz, Nancy et Epinal et émane d'une collaboration étroite de ces quatre territoires depuis plus de 15 ans. La loi du 16 décembre 2010 valant Réforme des Collectivités Territoriales a permis la création de ce qui deviendra le premier Pôle Métropolitain Européen en France. Le projet du pôle est aujourd'hui porté par quatre grandes ambitions : défendre les intérêts des quatre agglomérations et renforcer l'identité métropolitaine, proposer une ingénierie territoriale portant sur des projets nationaux (labellisation French Tech), mettre en œuvre une ingénierie de projet commune (Ex : Bibliothèque Nationale de Référence, Pass Musées), développer une ingénierie de ressources et notamment en matière de financement européen.

Quattropole : Le réseau transfrontalier Quattropole composé des villes de Luxembourg, Metz, Sarrebrück et Trèves a été crée en 2000 avec l'ambition de partager des expériences et savoir-faire dans l'espace transfrontalier. L'association a engagé une réflexion stratégique sur "sa vision d'avenir" ou "Leitbild" en 2016. Celle-ci s'articule autour d'un programme de 35 projets pour approfondir la coopération entre les quatre villes en matière de mobilité, d'économie, d'éducation/formation, mais aussi dans des domaines plus proches du citoyen tels que la culture, le tourisme, la politique sociale et l'environnement. Certains de ces projets doivent retenir l'attention : le raccordement des villes de Quattropole aux réseaux ferrés à grande vitesse ou encore des projets en lien avec l'amélioration des déplacements transfrontaliers. L'internationalisation des universités est aussi plébiscitée ainsi que la coopération dans le domaine de l'énergie.

Tonicités : Le réseau des 6 villes (Luxembourg, Esch/alzette, Arlon, Metz, Thionville et Longwy) vise à prendre des positions communes sur les aspects transfrontaliers : les échanges, les flux, les infrastructures, la communication sont les enjeux sur lesquels le réseau se focalise. Le groupe de travail sur les mobilités a mis l'accent sur 9 projets prioritaires : le transport de marchandises, le réseau de bus ville à ville, l'A31 bis et son prolongement transfrontalier, la desserte Longwy-Belval-Thionville, le raccordement A30/Belval, les dessertes universitaires. L'ensemble de ces projets prioritaires est rassemblé dans un document stratégique "Feuille de route Mobilité". Celui-ci constitue un état des lieux en matière de mobilités transfrontalières et permet de déterminer des premières priorités et des pistes d'actions opérationnelles.

RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS SERVICES/COMMERCES EN LORRAINE DE 2009 À 2014

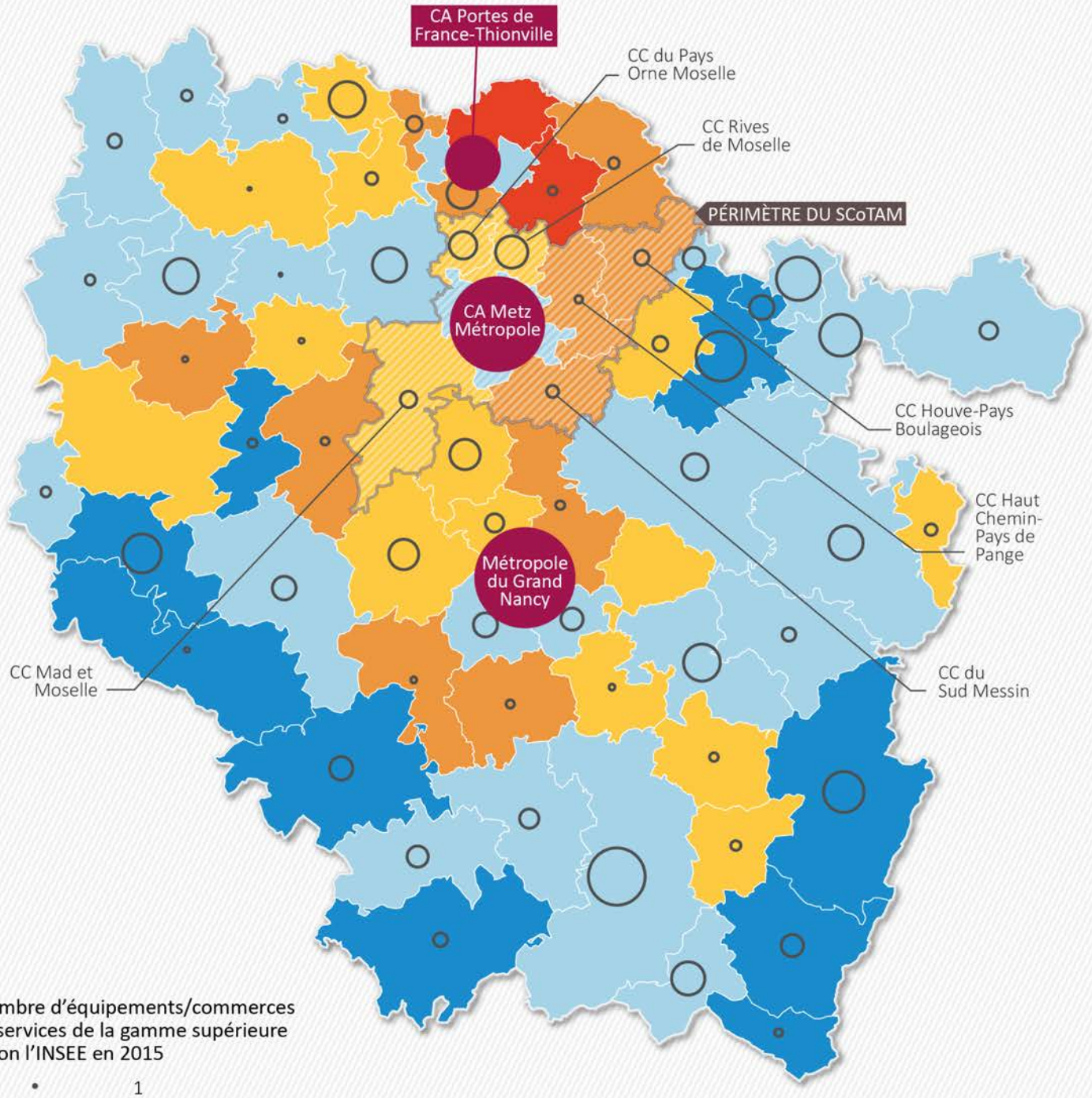

Nombre d'équipements/commerces et services de la gamme supérieure selon l'INSEE en 2015

- 1
- 10
- 1 000

Évolution de la population des EPCI de lorraine de 2009 à 2014

- inférieur à-2,5%
- de- 2,5 à 0%
- de 0 à 2,5%
- de 2,5 à 5 %
- supérieur à 5%

AGURAM
Août 2017
0 12,5 25 km
Source : INSEE

3. Les politiques, les orientations ou les projets que Metz Métropole intègre pour répondre à ces enjeux

La prise en compte des réalités décrites précédemment est progressive, s'accélérant lors d'opportunités ou d'évolutions législatives nécessitant une remise en cause des systèmes de développement du moment. Dès le début des années 2000, la Ville de Metz et Metz Métropole ont su développer des dynamiques de partenariats, à travers notamment le réseau transfrontalier de villes Quattropole (Luxembourg, Metz, Sarrebrück, Trèves) et la formalisation du réseau d'agglomérations du Sillon Lorrain (Thionville, Metz, Nancy, Epinal) initié dans le cadre de l'appel à coopération du CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, anciennement DATAR-Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale).

À travers ses premiers SCoT et PLH, Metz Métropole a élargi également son regard et ses perspectives de développement vis-à-vis de sa périphérie immédiate en matière d'habitat, de commerce, de zones d'activités économiques et de préservation des espaces. Cette dynamique devrait se poursuivre dans la révision de ces mêmes documents de planification puis par un 1er PLUi qui pourrait prôner une mise en cohérence des politiques communales et communautaires (mobilité, habitat, climat-énergie) et travailler à une nouvelle échelle les parcours résidentiels et l'organisation d'une offre en habitat.

Dans le même esprit, l'offre de service en transport en commun développée par Metz Métropole est amenée à être réfléchie à une échelle dépassant ses limites administratives et viendrait s'adapter aux spécificités des territoires périphériques, dans la continuité des premiers signaux du Plan de Déplacement Urbain en cours de révision. Ce dernier appelle à une meilleure utilisation des gares présentes dans le SCoTAM, ainsi qu'à un emploi optimisé des lignes du TCSP Mettis à partir de ses parkings-relais.

Enfin, un ensemble de politiques et d'initiatives communautaires viennent, par différents aspects, conforter la volonté de l'agglomération de s'inscrire dans des démarches de développement partagé avec d'autres territoires :

- le SRDEII annonce une meilleure articulation et organisation du développement économique et de l'appareil commercial de l'espace Nord Lorrain,
- les initiatives récentes de Metz Métropole en matière d'environnement (trame verte et bleue, Plan Climat Air-Énergie, programme d'économie circulaire ….) la conduisent à encourager sa périphérie vers une mise en cohérence des politiques communautaires,

- la prévention des inondations va prochainement donner naissance à un nouveau syndicat mixte, établi sur le périmètre du bassin versant de la Moselle dans sa partie aval. Il est l'une des conséquences de l'exercice à venir de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) par les EPCI à fiscalité propre. Metz Métropole en est à l'initiative avec l'appui des services de l'État. A terme, ce syndicat aura vocation à devenir un EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) qui pourrait étendre ses compétences en matière de gestion de la ressource en eau,

- le Syndicat Mixte du SCOTAM, récemment lauréat de l'appel à projet national "plan paysage", va par cette étude mettre en lumière plusieurs démarches particulières de protection et de mise en valeur d'espaces naturels sensibles au sein de Metz Métropole : site classé du Mont Saint Quentin, PAEN de Lessy-Scy-Chazelles, gestion des pelouses calcaires du Pays messin au titre du programme Natura 2000,

- dans le cadre de sa politique agricole dite "périurbaine", Metz Métropole poursuit son action afin de rapprocher "producteurs et consommateurs locaux ", dans une logique de proximité dépassant d'ores et déjà ses limites territoriales (Animations Gourmandes, salon agricole AGRIMAX). Les collaborations engagées avec le Lycée agricole de Courcelles-Chaussy (établissement de formation situé hors du périmètre de Metz Métropole) pour la mise en place d'un Espace Test Agricole tendent à aller dans le sens d'une plus grande ouverture dans l'accueil de futurs exploitants agricoles dans le domaine du maraîchage notamment. Installé sur le Plateau de Frescaty, cet équipement permettra une "mise à disposition" de foncier pendant 2 à 3 ans et proposera un accompagnement technique et financier. Enfin, Metz Métropole accompagne des dispositifs et projets novateurs (Ferme d'Avenir, Ferme Urbaine de Borny,….) lui permettant à ce titre de plébisciter des investissements d'avenir.

- Metz Métropole continue à développer des dynamiques de partenariats et de mise en réseau avec les territoires environnants … disposant d'équipements structurants complémentaires dans les champs intellectuels et culturels (Université de Lorraine, centres de recherche nationaux et grandes écoles, Opéra National de Lorraine), médicaux (CHR de Metz-Thionville, Communauté hospitalière de territoire avec le CHU de Nancy tout en proposant une offre sanitaire renforcée et renouvellée sur son propre territoire : extension de l'Hôpital Schuman, site de Mercy dédié, renforcement de la coopération sanitaire avec l'établissement des Armées Legouest…), économiques (pôle de compétitivité Matéralia), touristiques, (Amnéville, Maizières-les-Metz), ou énergétique (agence locale de l'énergie et du climat) : ville de Metz, Metz Métropole, Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, Communauté de Communes du Sud Messin, Communauté de Communes Mad et Moselle.

4. Les attentes vis-à-vis du SRADDET ou des politiques de la Région Grand Est

Appuyer le développement de coopérations pérennes

- **Contribuer à développer une vision macro-territoriale des mobilités** dépassant le cadre stricto sensu des EPCI. Fédérer les démarches "enquêtes ménages grand territoire" afin de quantifier et qualifier les mobilités entre les aires urbaines,

- **Être à l'initiative de la mise en place d'une gouvernance "transport en commun à l'échelle des EPCI du nord lorraine**" à travers la création d'un opérateur et structure de gouvernance unique sous la forme d'une Autorité Organisatrice des Transports Nord Lorraine,

- **Encourager les rapprochements de territoires et plaider pour que la Région soit à l'initiative de la création d'espaces de dialogue permanent sur le modèle d'instances collaboratives ou de plateformes d'échanges** prenant en compte l'échelle territoriale des SCOTS et des Interscots, afin de privilégier à terme des politiques publiques mieux intégrées correspondant aux réalités des bassins de vie. Sur ce modèle, il s'agira par exemple de travailler, de manière collaborative, sur le devenir des équipements de transports routiers, ferroviaires ou d'équipements structurants (ports, aéroports, gares TGV, plateformes logistiques etc.),

- **Accompagner le plein effet des dispositions législatives positionnant le binôme Région/Métropoles en responsabilités partagées** dans le maillage territorial et le management et la conduite du développement socio-économique : en référence à la convention cadre citée en préambule de cette contribution et visant à coordonner les politiques et les projets nécessitant une synergie dans l'intervention publique régionale et communautaire,

- **Se positionner dans une démarche partenariale aux côtés des métropoles,** dans le cadre de l'élaboration des contrats de coopération métropolitaine avec les "territoires limitrophes" (dans le cadre des pactes État-Métropoles).

Proposer un accompagnement technique et une ingénierie dédiée aux volontés de rapprochements des territoires

- **Utiliser les outils d'ingénierie développés par les différentes collectivités, agences** d'urbanisme et d'attractivité, au service des politiques territoriales partagées de la Région Grand Est : création d'outils mutualisés d'expertise, d'observation et d'animation,

- **Formaliser un réseau des 7 agences d'urbanisme de la Région Grand Est au service et à l'interface de territoires** s'inscrivant dans une dimension macro et intégrant des objectifs de développement partagé.

Metz Métropole
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION